

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION DE PROJET
REIMS / SAINT-BRICE-COURCELLES - Secteur VMC – Requalification
MA10A024500

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la communauté urbaine du Grand Reims souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière de biens situés au sein du secteur VMC sis sur les bans communaux de Reims et de Saint-Brice-Courcelles,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté urbaine du Grand Reims annexée à la présente délibération, portant sur :

- l'acquisition, le portage puis la cession des biens susvisés d'une superficie de 16 ha 40 a 69 ca pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 11 000 000 € HT,
- la réalisation d'une étude historique et documentaire pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 10 000 € HT prise en charge à 100% par la communauté urbaine du Grand Reims,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté urbaine du Grand Reims la convention de projet annexée à la présente délibération,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

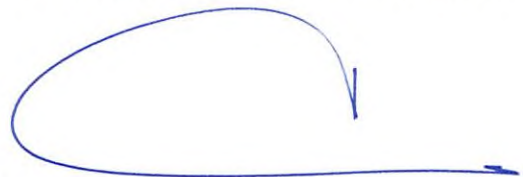
VU ET APPROUVE

Le 18 OCT. 2021

La Préfète de Région
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS

Blaise GOURTAY